

Délibération N° 2022-016

Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{er} MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusée : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI.

Absente : Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

MOTION DE SOUTIEN POUR LA REOUVERTURE DE NUIT DU SERVICE DES URGENCES DU CENTRE HOSPITALIER DE LA DRACENIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service des urgences non vitales du Centre Hospitalier de la Dracénie est fermé la nuit conformément à la décision prise en date du 29 octobre 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires du Var a voté lors de son Conseil d'Administration du 21 décembre 2021 une motion sur les conséquences dramatiques de la décision, prise le 29 octobre 2021, de fermeture du service des urgences, non vitales, la nuit au Centre Hospitalier de la Dracénie et de ses incidences sur les services hospitaliers de l'Est Var et sur leur population.

Cette situation résulte, notamment, d'une démographie médicale très dégradée au niveau national.

L'Association des Maires du Var demande différentes actions qui doivent être menées au niveau local et dans l'immédiat :

- 1) Imposer un dialogue préalable avec les élus aux instances de santé (ARS, GHT et Direction des établissements hospitaliers) pour toutes les décisions structurantes entraînant des conséquences sur les territoires,
- 2) Appeler par tous les moyens à une solidarité nationale en guise de ressources humaines médicales et para médicales,
- 3) Mettre en place, sans délai, une direction unique pour les hôpitaux de l'Est Var afin d'améliorer l'efficacité des décisions,
- 4) Pérenniser le dispositif de prime territoriale afin de rendre plus attractifs les hôpitaux les plus en difficulté dans une logique de solidarité,

5) Aider le SDIS du fait des conséquences financières en termes d'augmentation des transports des personnes du fait de la fermeture des urgences de Draguignan,

6) Améliorer la coordination de la médecine de ville libérale avec les hôpitaux et améliorer le lien avec les cliniques. A ce propos et pour soulager le secteur hospitalier il apparaît souhaitable que la création des maisons de santé pluri professionnelles soient favorisées en allégeant les contraintes administratives imposées pour leur création,

7) Être étroitement associés à la réalisation des promesses d'investissement annoncées le 20 décembre 2021 par le Gouvernement, en lien avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service des urgences non vitales du Centre Hospitalier de la Dracénie n'a toujours pas réouvert la nuit.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la motion de soutien telle que présentée ci-dessus,

SOUTIENT le personnel soignant,

SOUHAITE le retour d'une prise en charge sécurisée de la population de l'aire dracénoise par le service des urgences du Centre Hospitalier de la Dracénie de jour comme de nuit.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

